

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 33 (1904)
Heft: 2

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La leçon de dessin a été aussi très goûtée. M. l'Inspecteur et les maîtres ont apprécié les avantages de la méthode, enseignée à l'Ecole normale, que M. L. a employée.

N'oublions pas de remercier, en terminant, notre dévoué Collègue, M. B., qui nous a préparé comme point final un souper gracieusement servi.

Le secrétaire, A. L.



Chronique scolaire

Belgique. — Chacun sait que, en Belgique, l'instruction n'est pas obligatoire pour tous les enfants. Mais, ce qui étonnera bien des lecteurs, ce sera d'apprendre que, dans ce petit pays, qui marche à la tête des Etats européens dans le domaine de l'instruction, cent mille enfants ne fréquentent aucune école. Le nombre des illettrés est si grand que, à la Chambre belge, dans une discussion qui s'est ouverte au commencement de décembre dernier, plusieurs députés ont réclamé l'instruction obligatoire et la multiplication des écoles primaires de hameau.

— *Congrès international belge.* — A l'occasion de l'Exposition de Liège en 1905, un Congrès international de l'enseignement primaire sera organisé en cette ville par les soins de la Fédération générale des instituteurs belges. Toutes les associations étrangères d'instituteurs, ainsi que les principaux hommes d'école de la Belgique et des autres pays, seront invités.

Confédération. — Le Polytechnicum de Zurich compte cet hiver 1248 étudiants réguliers et 471 auditeurs. D'après la nationalité, la répartition des élèves est la suivante : Suisse, 808 ; Autriche-Hongrie, 114 ; Italie, 55 ; Russie, 49 ; Allemagne, 39 ; Hollande, 33 ; France, 27, etc. Le corps professoral comprend 65 professeurs, 36 *privat-docent* et professeurs honoraires et 62 assistants. Le budget pour l'année 1904 prévoit une dépense de 1 022 000 fr.

Fribourg. — Dans sa séance du 15 janvier, le Conseil d'Etat a nommé M^{lle} *Lucie Gremaud*, à Fribourg, inspectrice de l'enseignement des travaux féminins pour le III^e arrondissement (districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse).



AVIS OFFICIEL

Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif par suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire.

Les primes pour l'année 1903 sont déposées chez les receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

Direction de l'Instruction publique.